

OBÉISSANCE VERTUEUSE ET OBÉISSANCE VICIEUSE

Quelques précisions sur l'obéissance.

Pour aussi étrange que cela puisse paraître l'obéissance comme vertu morale, peut passer de vertueuse à vicieuse, c'est-à-dire devenir **une fausse obéissance** qui, de l'obéissance, ne garde plus que l'apparence mais en a perdu le réel contenu.

Car toute vertu possède son vice contraire ou opposé, de sorte qu'une chose bonne dégénère en une chose mauvaise. C'est pourquoi, comme le dit Saint Pierre, il faut avant tout obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, alors que ceux-ci veulent être obéis comme s'ils étaient Dieu, et même contre Dieu lui-même. Car nous sommes soumis à Dieu absolument en tout intérieurement comme extérieurement, nous lui devons obéissance en tout et toujours, et non pas ainsi aux hommes. Il en est ainsi de la fausse obéissance qui transgresse la vérité sur laquelle tout repose et sans laquelle il n'est aucune valeur, à l'image du sel qui, s'il vient à perdre sa saveur, ne vaut plus rien et n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds.

L'obéissance, comme le dit Saint Thomas, peut être peccamineuse si elle est illicite (S.Th.II-II-q-104-a.5-ad.3). De plus comme la foi est le principe et la cause de la justice (S.Th.II-II-q-104-a.6) on ne peut obéir en contradiction avec la foi. L'obéissance n'est pas une chose despotique. La charité se manifeste (se prouve) par l'obéissance aux ordres donnés par Dieu (Mt 14). On obéit toujours sous l'empire du précepte qui ordonne, nous commande ou nous fait agir, selon la nécessité ou l'exigence de la justice (S.Th. II-II q-104-a.5). On obéit en justice et pour la justice, mais jamais sans justice ni contre la justice. C'est pour cette raison que Saint Grégoire disait que l'obéissance n'est pas l'effet d'une crainte servile mais de la charité ; qu'elle n'est pas l'effet de la peur de la punition mais bien de l'amour de la justice. (S.Th.II-II-q-104-a. 3). Obéir à ce qui est injuste est une iniquité ; imposer quelque chose d'injuste en invoquant l'obéissance c'est l'iniquité du pouvoir dénaturé. La crise actuelle a été imposée par **une obéissance inique**.

Il en ressort donc que l'ordre de la justice demande que les inférieurs obéissent à leurs supérieurs (St.Th.II II-q-104-a. 6) et que la sujétion ou la subordination d'un homme envers un autre homme s'exerce quant au corps et non quant à l'âme qui, elle, reste libre (S.Th.II-II-q-104-a.6- ad. 1). C'est la raison pour laquelle Saint Thomas précise qu'en tout ce qui appartient au mouvement intérieur de la volonté, l'homme n'est pas obligé d'obéir à un autre homme, mais uniquement à Dieu. (S.Th.II-II-q. 104-a. 5).

Le grand ennemi de l'obéissance est le nominalisme volontariste-rationaliste pour aussi paradoxal que cela puisse paraître. Le nominalisme nie l'essence universelle des choses. En conséquence il nie la réalité essentielle des choses ; il les vide de leur contenu, de leur essence. Il n'en reste que le nom ; d'où le terme de nominalisme qui est le pur nom vide de son contenu essentiel, une apparence. Le volontarisme qui veut commander par la force est la force ou l'empire de l'action, privée de la lumière de l'intelligence, le pouvoir pour le pouvoir, l'ambition pour l'ambition etc...Le rationalisme est le fait de la raison, de la logique sans intelligence, sans connaissance ni captation de la réalité ou de la vérité des choses ; c'est le conceptualisme rationnel sans réalité, sans vérité, sans contenu ; c'est la raison mesure de toutes choses sans connaissance des choses, sans savoir ce qu'elles sont, sans intelligence capable de capter la vérité. Il est la raison sans intelligence –sans intus legere – sans comprendre ni pénétrer intimement, intrinsèquement les choses et la réalité.

Il est clair que ceci est la caractéristique du monde moderne qui est nominaliste –c'est-à-dire sans universalité ni transcendance- mais aussi volontariste par son action s'exerçant par le seul moyen de la force et du mouvement, sans rime ni raison, privé de toute lumière venue de l'intellect, et enfin rationaliste d'une raison et d'une logique sans contenu véritable ni vérité.

Que reste-t-il de l'obéissance dans ce contexte, si ce n'est une obéissance vicieuse, servile, stupide, sans fondement ni sens, au service du pouvoir pour le pouvoir, ou au service du plus fort, au service du volontarisme rationaliste, sans lumière, ni vérité, ni réalité. C'est l'esclavage spirituel sans vie spirituelle, sans vraie liberté, sans la vérité qui nous rend libres.

L'autorité ainsi dénaturée se transforme en un instrument de manipulation tyrannique sur des sujets réellement ou virtuellement serviles ou esclaves.

Une autorité qui ne serait pas au service de la vérité et du bien commun, lequel est l'objet spécifique de la justice, dégénère en une vile tyrannie qui crie vers le Ciel.

L'autorité se doit d'être exercée avec un maximum de respect et de ne pas être le masque recouvrant une passion : celle d'imposer la volonté d'ambition et du pouvoir propre. Elle se doit de ne jamais s'écarter du désir d'être le reflet de la volonté de Dieu contenue dans la nature des choses et de ses fins. L'autorité vient de Dieu qui est l'auteur –le créateur- de toutes les choses visibles et invisibles. Toute autorité est une participation à l'autorité de l'Auteur de toutes choses

Puisque **l'obéissance est subordonnée à la justice**, laquelle a pour objet spécifique le bien commun, l'obéissance doit toujours s'exercer selon la justice et le bien commun, soit en définitive être soumise à la vérité. Mais si la justice ou la vérité sont violées, l'obéissance n'a pas lieu d'être et dans ce cas il convient d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (Actes 5, 29). Obéir en pareil cas serait de l'obséquiosité, de la servilité imbécile et non pas une obéissance véritable qui comme toute vertu demande intelligence et liberté pour être vraie.

Il semblerait qu'aujourd'hui dans l'Église on voudrait nous faire croire- au milieu de l'épouvantable crise universelle de la foi et de la complicité de l'autorité officielle- que l'obéissance est quelque chose qui permet aux Supérieurs d'exercer un pouvoir de faire et défaire les destins. Cette erreur conceptuelle paraît s'insinuer sans qu'on s'en aperçoive dans la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.

Ceci est mal comprendre l'obéissance, car le rôle d'un supérieur est de garantir et diriger une institution conformément à sa nature propre.

La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X s'est dressée telle une forteresse et un témoignage de la Sacrosainte Tradition Catholique en face du Modernisme qui voulait la détruire. Ce fut une réaction de défense de la Foi, que le Démon rugissant et rôdant autour de nous veut dévorer.

Le modernisme continue, progresse et se consolide officiellement et socialement ; il acquiert une légalité face aux pouvoirs politiques de ce monde dont Satan est le principe.

On veut nous vendre l'idée, par tous les moyens de publicité massive d'une Église œcuméniste, ouverte à toutes les fausses religions que celles-ci seraient des moyens de salut valides d'une manière ou d'une autre. Raison pour laquelle l'Église Catholique cesse d'être (ou ne serait pas) l'unique et exclusive épouse légitime, fidèle et virginale du Christ. Le Christ ne s'unit pas de manière indissoluble, unique et exclusive à son Église, laquelle n'est qu'une parmi d'autres dans le Panthéon des religions, tel que le harem du sultan, avec nombreuses femmes, même si elle est la préférée.

Le volontarisme rationaliste ne tient pas compte du fait que, comme le dit Saint Thomas : "*l'obéissance due aux supérieurs est selon l'ordre divin mis dans les choses*" (S.Th.II-II-q. 104-a. 2) et "*l'obéissance est bonne en conséquence, puisque le bien consiste en la mesure, l'espèce et l'ordre*" (S.Th.II-II-q. 104-a. 2). Si l'obéissance ne garde pas ceci : mesure, espèce et ordre, elle ne peut pas être bonne, elle cesse d'être obéissance, tout au moins obéissance vertueuse selon la vertu d'obéissance, et méritoire.

C'est alors tomber dans le cas **d'une obéissance viciée ou vicieuse** consistant à obéir à une chose indu, car dépourvu du bien qui fait d'elle une vertu et la rend méritoire.

"*Toute volonté doit obéir au pouvoir divin*" (S.Th.II-II-q. 104-a. 4). C'est pourquoi "*il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*" (Actes 5, 29) car il peut arriver que les préceptes ou les ordres donnés par les prélats ou les supérieurs soient contraires à Dieu. (S.Th.II-II-q. 104-a. 5 Sed contra).

Il peut aussi arriver que le subordonné ne soit pas obligé d'obéir à son supérieur en tout, l'obéissance se trouvant soumise à respecter la justice : c'est le cas où celle-ci se trouverait violée.

De plus l'inférieur n'est pas obligé d'obéir à son supérieur si ce dernier lui donne un ordre auquel il n'a pas à obéir. (S.Th.II-II-q. 104-a. 5). En effet les subordonnés ne sont pas soumis à leurs supérieurs en tout, mais seulement en une matière bien déterminée, celle qui regarde les moyens que les supérieurs ont à prendre, et sont relatifs au rôle qui est le leur entre Dieu et leurs subordonnés. (S.Th.II-II-q. 104-a. 5). Pour ce qui relève des choses dans lesquelles les supérieurs ne sont pas intermédiaires entre Dieu et leurs subordonnés, dans ces choses l'on est immédiatement subordonné à Dieu, car ils sont instruit par la loi naturelle ou écrite.

On peut donc distinguer trois classes d'obéissance selon Saint Thomas : une suffisante pour le salut, qui consiste à obéir à ce à quoi on est obligé ; une autre parfaite, dans laquelle on obéit en toutes choses licites ; une autre déraisonnable, dans laquelle on obéit aussi, même en ce qui est défendu (S.Th.II-II-q. 104-a. 5 ad. 3).

Parmi ces trois classes : **l'obéissance suffisante, l'obéissance parfaite et l'obéissance déraisonnable** seule cette dernière est une fausse obéissance, une obéissance vicieuse ou anti-obéissance, une anti-vertu.

L'obéissance participe de la justice et lui est subordonnée, exige que toute loi qui ordonne et doit être obéie soit une loi juste. **Seule la loi juste oblige en conséquence.**

Trois choses sont nécessaires pour que la loi soit juste et qu'on doive lui obéir en conscience : qu'elle soit juste quant à sa fin, c'est-à-dire lorsqu'elle est ordonnée au bien commun ; qu'elle soit juste quant à son auteur, c'est-à-dire que la loi n'excède pas le pouvoir dont jouit son auteur ; et qu'elle soit juste quant à la forme, c'est-à-dire lorsqu'il y a égalité proportionnelle entre le coût de ce qui est imposé au subordonné et le bien commun auquel cela est ordonné. **(S.Th.I-II-q.96-a.4).**

Il peut ainsi se présenter le cas de lois humaines qui ne sont pas l'expression de la loi éternelle et peuvent être en conséquence injustes. Selon Saint Thomas une loi peut être injuste de deux manières : l'une parce qu'elle est contraire au bien humain ; l'autre parce qu'elle est contraire au bien divin. Par exemple la loi du tyran conduisant à l'idolâtrie ou toute autre chose qui soit contraire à la loi de Dieu.

La loi peut alors être injuste et donc contraire au bien de l'homme : selon la fin, selon l'auteur ou l'autorité et selon la forme. Elle l'est selon la fin lorsqu'elle ne s'ordonne pas au bien

commun dans le cas de lois coûteuses ne correspondant pas à l'utilité commune mais bien plutôt à un bénéfice personnel ou une gloire propre. Selon l'auteur de la loi lorsque celui-ci va au-delà de son pouvoir ou de son autorité et outrepasser ses justes limites. Selon la forme, la **loi peut être injuste si elle n'est pas en proportion au bien commun, même si elle s'ordonne à celui-ci.**

Nous voyons donc que la loi ne doit pas être soumise à la volonté de celui qui commande, mais ordonnée au bien commun et que l'autorité en tant que telle doit vouloir et procurer ce bien commun. Celui qui commande ne doit pas outrepasser la mesure de l'autorité dont il est investi : c'est le cas d'un prélat. Il ne lui faut ordonner que ce qui est juste, correct et utile à tous, sans laisser place à ses ambitions personnelles de gloire ou de bénéfice propre.

Si la loi ne satisfait pas à ces exigences inhérentes à sa définition primordiale, elle n'est ni vraie ni juste car elle ne procède pas de la loi éternelle dont elle doit participer. Saint Thomas déclare "*la loi naturelle est une participation à la loi éternelle dans la créature raisonnable*" (S. Th. I-II-q. 91 –a. 2) puis affirme encore que : "*Toute loi s'ordonne au bien commun*" (S. Th. I-II-q. 90 –a. 2).*

Tout ceci est "*archivé au rayon des oubliettes*" par le volontarisme rationaliste et subjectiviste tant du droit que de la justice modernes qui règnent aujourd'hui. On falsifie toute la notion et le fondement de l'Autorité, du Pouvoir et du Gouvernement. L'Autorité et le Pouvoir sont exercés hors des paramètres qui les constituent. Les charges sont occupées par de petits napoléons ou de grands tyrans, peu importe, mais ce qui est grave c'est qu'on ne commande ni on n'obéit plus conformément à la réalité, la vérité ou la nature, conformément à la notion thomiste et catholique, conformément au sage enseignement de St Thomas. Par volontarisme, même ceux qui se disent catholiques, font du pouvoir et de l'obéissance une vile tyrannie ou une manipulation des choses et des consciences des hommes.

Dire que la justice dépend de la simple volonté c'est dire que la volonté divine ne procède pas suivant l'ordre de la sagesse, ce qui est un blasphème. (De Ver. Q. 23, a. 6)

Comme le dit St Thomas il revient à la loi de diriger les actions humaines selon l'ordre de la justice (S. Th. I-II-q. 91 –a. 5). La loi tyrannique, injuste, n'est pas loi ; c'est plutôt une corruption de la loi, dit encore St Thomas : "*la loi tyrannique, du fait qu'elle n'est pas accordée à la raison, n'est tout simplement pas une loi, mais bien une perversion de la loi...*"(S. Th. I-II-q. 92 –a.1 – a. 4). De la même manière la loi qui contrevient à l'ordre naturel est une corruption de la loi : "*Si véritablement elle ne concorde pas en quoi que ce soit avec la loi naturelle, il ne s'agira plus d'une loi mais d'une corruption de la loi*" (S.Th.I-II-q. 95 –a. 2). C'est pourquoi Saint Augustin cité par St Thomas disait "*Si on ne voit pas que la loi est juste, c'est que ce n'était pas une loi*" (S. Th. I-II-q. 96 –a. 4). Devant une loi injuste on est délié de l'obéissance, car obéir c'est agir sous le couvert de la justice (S. Th. II-II-q. 104 –a. 5). Si ne règne pas la justice, invoquer l'obéissance est ridicule ou, pire encore, c'est du pharisaïsme pur dans le cas d'un ecclésiastique.

Ceci est évident, mais il faut le rappeler à cause de la néfaste et incorrigible conception nominaliste et volontariste qui corrompt les notions d'Autorité, de Pouvoir, de Gouvernement, d'Obéissance, etc...

* La loi éternelle n'est dépend pas de la volonté de Dieu comme voulez Occam et comme prétendent tous les volontaristes, mais de la sagesse divine éternelle que dirige toutes les choses. (S.Th. I-II-q.93-a.1).

De la charité naît l'obéissance, dit St Thomas (In Mt. Chap. 24) et la charité est la vérité, de sorte que, une fois encore, l'obéissance suppose, exige et réclame la vérité, sans laquelle il n'y a pas, il ne peut y avoir d'obéissance.

C'est pourquoi l'obéissance est une partie de la justice -vertu potentielle- et non pas des caprices tyranniques d'une autorité et d'un pouvoir mal compris, mais ordonnée à la justice, au bien commun et à la vérité.

L'obéissance n'est pas le commandement à tort et à travers, ni la manipulation des subordonnés, ni l'attitude obséquieuse et servile de l'inférieur, mais la soumission d'un homme libre de condition inférieure à un autre homme libre de condition supérieure. Tout le reste serait une " *théologie pour les chiens*".

Tout ce qui ne correspond pas, comme nous l'avons vu, aux principes qui font de l'obéissance une vertu morale, annexe de la justice ou en tant que partie potentielle, dénature cette vertu et la prive de toute son excellence et son mérite en la rabaisant au niveau d'un vice odieux, en réduisant quelque chose de bon et vertueux à quelque chose de mauvais et vicieux.

Ainsi serait le fait de prétendre que l'obéissance oblige à penser et vouloir comme le supérieur en tout, chose qui arrive beaucoup plus fréquemment qu'il n'y paraît et ceci à cause des néfastes conceptions autoritaro-volontaristes et rationalistes qui s'imposent dans l'atmosphère que nous respirons.

Le philosophe païen Sénèque disait déjà : "*On se trompe si l'on croit que la servitude étreint l'homme dans son entier. La meilleure partie de lui-même y échappe : c'est le corps qui est l'esclave et la propriété du maître ; l'âme est maîtresse d'elle-même*" Voilà pourquoi St Thomas qui le cite ajoute : "*Ainsi pour ce qui relève de l'acte intérieur de la volonté, on n'est pas tenu d'obéir aux hommes, mais à Dieu seul*" (S.Th.II-II-q. 104-a. 5).

Prétendre à une obéissance qui n'est due et n'appartient qu'à Dieu seul, c'est de l'hypostase dans une autorité sacrilège en usurpant le pouvoir exclusif de Dieu. Car selon la mise en garde de Saint Thomas "*L'homme est sujet de Dieu absolument en tout et pour tout, l'intérieur aussi bien que l'extérieur : son obéissance doit donc être universelle. La sujétion des inférieurs au contraire est restreinte et déterminée. Dans ces limites ils doivent regarder leurs supérieurs comme étant les représentants de Dieu. Quant au reste Dieu est leur seul maître qui leur transmet ses ordres par la loi naturelle et écrite*" (S.Th.II-II-q. 104-a. 5 ad 2).

Penser autrement c'est vicier l'obéissance vertueuse et la transmuier en obéissance vicieuse. Et pire encore c'est tomber dans l'idolâtrie, car comme le dit Saint Thomas commentant le Credo "*le fait d'obéir aux hommes (fussent-ils Rois ou Supérieur) plus qu'à Dieu, ou bien leur obéir en des choses dans lesquelles on ne doit pas le faire c'est les établir en position de dieux envers nous*".

La fausse obéissance en matière religieuse ou en matière de foi est par conséquent une **abominable idolâtrie déguisée sous le masque de la vertu**.

Basilio MERAMO Prêtre.

31 juillet 2008